

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2022

Le 20 Décembre 2022, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LEPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 14 Décembre 2022, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, SEGUIN, CROMER, DALCIN, LE BREDONCHEL, BOYER, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme MESSYASZ Adjointe qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ Adjointe
M. ALCOUFFE Conseiller M^{al} qui a donné procuration à M. BOYER Conseillère M^{ale}
Mme SANS Conseillère M^{ale} qui a donné procuration à M. QUILLET Conseillère M^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs GOFFREDI, BASQUE, BOUDEAU, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, MICHELON et SETTIER Conseillers Municipaux

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

269 - OBJET : OPAH- RU – ORI Aides aux propriétaires

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat par délibération du 20 décembre 2016 et la signature d'une convention d'OPAH le 6 décembre 2019. Des aides pourront donc être accordées pendant 5 ans aux propriétaires qui réalisent des travaux d'amélioration de leur logement.

Ces dossiers d'aides sont instruits par SOLIHA Gironde, en charge du suivi-animation et étudiés lors de Comités Techniques de suivi, auxquels participent la CdC, les communes concernées, l'Anah, le Département, la CAF et la MSA. Ils émettent un avis avant validation, lors d'une Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH).

À l'issue du comité technique de suivi qui s'est déroulé le 8 Juillet 2021, le dossier d'un propriétaire Lesparrain était éligible au financement de la commune, pour un montant total de **2 000 €**. Il convient donc de le régulariser. Ce dossier obtiendra également un financement de l'Anah, du Département et de la CdC.

Il est donc proposé à l'assemblée de valider le dossier d'aide au propriétaire Lesparrain, étudié en comité technique de suivi, ainsi qu'il figure dans le tableau ci-dessous :

Demandeur					Financement				Étiquette
Nom	Prénom	Commune	Types de travaux	Date COTECH	Montant projet TTC	Subvention totale	% aides publiques	Lesparre-Médoc	% de gain
CARDOSO	Maria	Lesparre Médoc	Energie	08/07/2021	27 071,87 €	25 297 €	93 %	2 000 €	29%
TOTAL					27 071,87 €	25 297 €	93 %	2 000 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ

- ☞ Approuve l'octroi d'une aide à la propriétaire susvisée souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat dans le cadre de l'OPAH, dont le dossier a été préalablement validé en Comité Technique de suivi, pour un montant total de **2 000 €**, tel qu'énoncé ci-dessus,
- ☞ Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20221220-269-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 28/12/2022



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD